

# VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 30 Juin 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 10 JUILLET 2023 à 18 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 –	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 –	20 –	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 –	

**Excusés** : Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Fabrice HAND (pouvoir à Anne CONAND) ; Thierry BRUAND (pouvoir à Irène CROZET) ; TEIXEIRA Lucie ; ROCHER Lakshmi

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 10-07-2023/43

### CESSION DE L'ANCIEN RESTAURANT VIBOUD

**Rapporteur** : Béatrice SANTAIS

Par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition partielle de l'ancien restaurant Viboud (partie bar, ancienne salle donnant côté rue docteur Veyrat, bureau et dégagement), correspondant aux lots 2 et 3 de la copropriété, pour un montant de 60 000 euros.

Avant la signature du compromis de vente, le propriétaire a demandé à la Ville de réaliser des travaux d'électricité pour séparer le lot qu'il conserve des lots 2 et 3 et de refaire le raccordement son lot.

Compte tenu de cette nouvelle demande, la Ville n'a pas donné suite immédiatement.

En parallèle, le propriétaire a signé un nouveau compromis pour les lots 2 et 3, avec la SCI Les Teppes, propriétaire des appartements situés au-dessus du restaurant. Ce compromis prévoyait une vente pour un montant de 60 000 euros mais intégrait en sus la réalisation des travaux d'électricité précités.

Compte tenu de l'intérêt de ce local pour la vieille ville et des actions menées par la ville pour redynamiser le centre ancien, la ville a décidé de préempter et a acquis le local pour maîtriser cet emplacement stratégique.

Il s'avère que les travaux d'électricité à effectuer ne peuvent être réalisés par la Ville car ils nécessitent de traverser un local dont le propriétaire (SCI Les Teppes) refuse d'accepter la servitude créée à cette occasion.

Les représentants de cette même SCI ont présenté à la commune le projet qu'ils ont l'intention de réaliser sur les lots 2 et 3.

Ce projet, ouverture d'un coffee-shop donnant sur une boutique de vente d'articles divers, est intéressant pour la commune et correspond à la volonté de renouveler l'offre commerciale du centre ancien.

France Domaine, par avis du 7.7.2023 a estimé le bien à 57 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Afin de débloquer la situation et de permettre à ces locaux vacants de retrouver une activité commerciale, il est proposé au conseil municipal d'approuver la revente des lots 2 et 3 à la SCI les Teppes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de l'ancien restaurant Viboud, lots 2 et 3, (parcelle AH100) à la SCI Les Teppes, pour un montant de 60 000 euros avec obligation de réaliser les travaux de raccordement d'électricité prévus dans l'acte d'acquisition.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette vente.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS